



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DELIBERATION N°6 DU MARDI 24 OCTOBRE 2023

L'an deux mille Vingt-trois, le vingt-quatre octobre à 16 heures 30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) de la Commune de Caromb, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Valérie MICHELIER.

Date de convocation : 24 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres convoqués : 11

Etaient présents : (5) Membres issus du Conseil Municipal : Valérie MICHELIER (Présidente), Monique MONTAGARD (vice-présidente), Elisabeth BELLENGER, Magali BONNAVENTURE, François ENDERLIN

Membres et personnalités extérieures désignées par Mme le Maire (2) : Anne-Laure MARI, Muriel RIPERT

Absentes ayant donné procuration (2) : Magali AUGIER (procuration à Monique MONTAGARD), Marie-Andrée CARRASCO (procuration à Elisabeth BELLENGER)

Absents : Jade NAVARRO, Maxime ALLEGRE

Secrétaire de séance : François ENDERLIN

Assistait également à la réunion : Mme Stéphanie BRIQUET, Gestionnaire CCAS

FIXATION DU TARIF DES MANIFESTATIONS ORGANISEES
A L'INTENTION DES SENIORS

Le CCAS de Caromb souhaite organiser des manifestations à l'intention des aînés de Caromb et alentours : après-midi dansant, goûter des aînés, etc...

Le Conseil d'Administration du CCAS après avoir délibéré,

DECIDE

- D'adopter le principe d'organisation par le CCAS de manifestations à destination des aînés,

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

- 6 NOV. 2023

ID : 084-218400307-20231103-2023CCAS241006-DE

- De fixer le tarif d'entrée à chaque manifestation à 10,00 € par personne,
- De valider le fait que les recettes ainsi générées seront encaissées par la Régie du CCAS,
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre toute décision et signer tout acte aux effets ci-dessus.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois
et an que dessus.*

Pour expédition certifiée conforme.

A CAROMB,

Transmise le 03/11/2023

Le secrétaire de séance

François ENDERLIN



Madame la Présidente

Valérie MICHELIER

